



CFVU du 9 décembre 2021

Délibération CFVU 20211209_01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 10 novembre 2021 ;

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 10 novembre 2021.

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 24

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, le 9 décembre 2021.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 10/11/2021

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 25, y compris Mme Farah Henni qui représente Mme Hall, directrice du CROUS (voix consultative).

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 10/11/2021	
AUBINEAU	Sébastien		1
BIARDEAU	Théo	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
BROSSARD	Aurélien	Reçoit procuration de BIARDEAU Théo et DUTEIL Antoine	1
CHAUSSEUREAU-THOMAZEAU	Maël	Donne procuration à LE CORRE Marine	1
CHEVALIER	Camille	Donne procuration à LE CORRE Marine	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
DESESSARD	Laurent	Reçoit procuration de KAMDEM Pierre	1
Directeur/trice du CROUS ou son représentant	-	Voix consultative Représenté par Mme Farah HENNI	1
DUPORT	Noëlle	Reçoit procuration de CONCOLINO-ABRAM Bianca	1
DUTEIL	Antoine	Donne procuration à BROSSARD Aurélien	1
ESNARD	Catherine	P	1
GALEA	Zoé	Donne procuration à RAUTUREAU Killian	1
GIL	Sandrine		1
KAMDEM	Pierre	Donne procuration à DESESSARD Laurent	1
	Ambre		
	Amandin		
LACROIX	e		1
LAVAL	Florence		1
		Reçoit procuration de CHAUSSEUREAU-THOMAZEAU Maël et CHEVALIER Camille	
LE CORRE	Marine		1
MAGNANT	Céline	Donne procuration à DUPORT Noëlle	1
MALKA	Claire		1
MICHEL	Julien		1
MIGEOT	Virginie		1
MOINARD	Pierre		1
	Anne-		
POUSSARD	Marie		1
RAUTUREAU	Killian	Reçoit procuration de GALEA Zoé	1
SARROUILHE	Denis		1
Total général			25

25 présents ou représentés, dont une voix consultative pour le CROUS.

Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération de la CFVU** : approbation du compte rendu de la CFVU du 30 septembre 2021 ;
- 2- Informations générales ;
- 3- Présentation de Dem'UP ;
- 4- Quart d'heure étudiants ;
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : Liste des UEO 21-22 ;
- 6- **Pour délibération de la CFVU** : Mise à jour du contrat d'aménagement d'études ;
- 7- **Pour délibération de la CFVU** : Régime transitoire des redoublants en MEEF2 INSPE : années universitaires 21-22 et 22-23 ;
- 8- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année universitaire 2022-2023 ;
- 9- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Les formations sélectives pour l'année universitaire 2022-2023 ;
- 10- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Les formations du premier cycle du dispositif oui si 2022-2023 ;
- 11- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2022-2023 ;
- 12- **Pour délibération de la CFVU** : Cadrage de l'offre de formation 22-27 : UE d'ouverture ;
- 13- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Suite du cadrage de l'offre de formation 22-27 : Valorisation de l'encadrement des étudiants et du co-enseignement : complément.

La séance commence à 15H25.

Noëlle DUPORT énumère les 8 procurations reçues. Elle précise qu'avec 25 élus présents ou représentés, y compris Mme Farah HENNI qui représente Mme HALL, directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

1- Pour délibération : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 30 septembre 2021

Délibération n° CFVU 2021110 01 – Approbation du compte-rendu de la CFVU du 30 septembre 2021 :

Le compte-rendu est adopté

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 24

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

2- Informations générales

a. Visite du Hcéres.

Alors que les visites sur site se déroulent au fil des semaines pour les différents laboratoires de notre établissement, nous avons deux visites sur site prévu fin novembre début décembre

- Pour les formations de second cycle, le 30 novembre. A cette occasion, l'ensemble des formations seront auditionnées, en 3 groupes distincts.
- Pour l'établissement : les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre. A cette occasion, ce sont plus de 60 rencontres qui sont organisées : avec l'équipe présidentielle, les services, les directeurs de composantes, nos partenaires (CHU, U de Limoges, les collectivités...).

b. Bilan de la campagne de saisine

Au final, l'établissement a reçu 1911 demandes de saisines. 146 ont reçu une réponse positive, 54 ont été acceptées, 87 refusées et 5 sont restées sans réponse. Le détail des 146 dossiers mention par mention est donné aux élus de la CFVU.

c. Arrêté Balai relatif à la réforme des études de santé

Daté du 22 octobre 2021, il vient modifier l'arrêté du 4 novembre 2019. Il apporte des précisions sur :

- La période d'obtention des 10 ECTS en santé requis pour candidater aux filières de santé ;
- Les conditions de recevabilité des candidatures (« chances ») ;
- Le cas d'étudiants à la fois admis direct et admissible ;
- La composition des groupes d'examineurs (oral) ;
- Les poursuites d'études
 - En L.AS
 - En paramédical
- Réorientation : redoublement PASS et L.AS interdit ;
- La volonté d'un suivi d'infos par le ministère sur les places pourvues ;
- La mise en place d'une commission d'appui : « s'assurer du suivi sur le plan pédagogique et réglementaire de la mise en œuvre de la réforme »

d. Mise en place d'une plateforme nationale pour le recrutement en première année de second cycle.

Sur le modèle de Parcoursup, le ministère a annoncé la mise en place dès la campagne 2022 (et donc pour la rentrée 2022) d'une plateforme centralisant l'ensemble des masters, plateforme sur laquelle les étudiants candidateront.

A date, les informations dont nous disposons sont les suivantes :

- Les étudiants ne pourront faire qu'un nombre limité de candidatures et ne seront pas invités à classer ces candidatures
- Existence d'une période principale et d'une période complémentaire
- Les dossiers, à l'inverse de Parcoursup, ne seront pas anonymes
- Des attendus : quels sont les prérequis, en termes de connaissances et de compétences, pour intégrer la formation en question
- Des critères généraux d'examens des vœux : sur quels éléments la commission s'appuiera pour examiner les dossiers
- Période commune à tous les établissements, point qui est sans doute, avec la volonté d'une gestion plus fluide de l'attribution des places (« dépilement » des listes), celui qui tient le plus à cœur au ministère.
- Une entrée au parcours et non pas à la mention.
- Un fonctionnement sur le mode des formations sélectives : 3 réponses possibles : Admis ; liste complémentaire ; non admis.
- Des pièces communes à toutes les formations, dont la liste est en cours de finalisation

Suite à question de Sandrine GIL, il est précisé que des entretiens pourront avoir lieu pour recruter les candidats.

Patricia PATRIER : le calendrier campus France a été avancé. Elle questionne la non synchronisation des calendriers de master / et de Campus France. Noëlle DUPORT précise que a priori, les capacités d'accueil seront dissociées entre les capacités réservées aux étudiants internationaux issus de Campus France et les autres. Les places pourront être ensuite reversées de l'un à l'autre.

En réponse à Laurent DESSESARD, il est répondu que les dates de campagne nationale ne sont pas connues à ce jour, et ne seront probablement pas connues pour la prochaine CFVU de décembre.

e. Simulateur de coût prévisionnel d'Ametys :

Cette extension d'Ametys, commandée à l'éditeur, est désormais fonctionnelle. Ce simulateur a été présenté aux assesseurs lors de la dernière réunion, et un planning de créneau de présentation a été adressé aux composantes pour une prise en main rapide. Ce simulateur sera un outil précieux pour la mise en œuvre de la politique de la présidente visant à vérifier que les composantes respectent les cibles attribuées, dans son objectif de rééquilibrer formation et recherche.

3- Présentation de Dem'UP

Noëlle DUPORT donne la parole aux porteurs du projet. Lydie ANCELOT et Philippe CARRE, tous deux porteurs du projet Dem'Up, présentent de manière succincte les éléments de l'appel à projet proposé dans le cadre du PIA 4. L'appel mentionne que « *Afin de soutenir leur transformation numérique, l'Etat a décidé d'accompagner un ensemble d'établissements représentatifs de la diversité de l'enseignement supérieur français, dans toutes ses dimensions* ».

L'université de Poitiers a répondu à cet appel, en partenariat étroit avec plusieurs acteurs : le Réseau CANOPE, le CNED, l'IH2EF, l'ISAE-ENSMA, le CHU de Poitiers et le CNRS.

Ce projet concerne l'ensemble de l'établissement et vise à mobiliser le numérique pour enrichir les enseignements en présentiel.

Projet reposant sur deux volets :

- Support au formateur,
- Développement et déploiement de solutions techniques.

Projet animé par deux acteurs avec des périmètres d'actions complémentaires (Vice-présidente réussite étudiante et Vice-Président Numérique).

Plus précisément, il s'agit de :

- 1) Renforcer l'accompagnement de l'enseignant en
 - Développant l'usage du numérique pour enrichir le présentiel
 - Accompagnant à la scénarisation pédagogique
- 2) Concevoir et déployer les apprentissages immersifs en :
 - Construisant un lien fort recherche-innovation-pédagogie
 - Déployant rapidement des démonstrateurs
 - Essaimant dans tous les champs disciplinaires, créant une dynamique d'innovation
- 3) Mettre en place des éléments nécessaires à la réussite en :
 - Développant de nouveaux espaces d'apprentissages
 - Evaluant les dispositifs et les apprentissages

En termes de temporalité, un appel à projet sera lancé au premier semestre 2022. Un accompagnement des équipes pédagogiques à la réponse aux appels à projets sera mis en œuvre.

Julien MICHEL demande quelles sont les formations déjà identifiées : une formation en Lettres et langues, une en Médecine-Pharmacie qui concerne les jumeaux numériques, une à Niort sur la Cybersécurité, et une autre qui concerne les sciences de l'ingénieur. Il n'y a pas a priori de niveau (L ou M), privilégié pour la réponse à l'appel à projets.

4- Quart d'heure étudiants

Pas d'intervention des étudiants.

5- Pour délibération de la CFVU : Liste des UEO 21-22

Comme chaque année, en amont de la campagne des UEO, il convient d'en fixer la liste. Pour l'année 2021-2022, ce sont 118 UEO qui sont proposées aux étudiants (7 à Angoulême et 111 à Poitiers) pour un total de 4353 places.

Le document mis à disposition des élus précise :

- La liste des UEO proposées
- Pour chacune d'elle, le nombre de places, ainsi que le créneau hebdomadaire sur lequel cette UEO est dispensée, l'UFR ou le service qui la dispense
- Le cas échéant un commentaire par rapport à la situation par rapport à l'année dernière

Délibération n° CFVU 20210930 02 – Liste des UEO 21-22

La mesure est adoptée à l'unanimité des présents.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 24

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

6- Pour délibération de la CVFU : Mise à jour du contrat d'aménagement d'études

Suite à la précédente CFVU lors de laquelle, lors du 1/4h étudiants avait été pointée une différence de pratique entre les composantes en termes de dispense d'assiduité, dans le cas des étudiants boursiers, ce point a été travaillé dans le cadre de la réunion des assesseurs, en lien bien évidemment avec le CROUS.

Une version amendée du CAE vous est donc proposée, dans laquelle le renvoi à la mention « cet aménagement n'est pas compatible avec le statut d'étudiant boursier » a été ôtée. De plus, nous avons ajouté dans les situations le statut d'artiste confirmé, et celui d'étudiants participant au parcours Rebond (dispositif de réorientation).

Délibération n° CFVU 20211110 03 – Mise à jour du contrat d'aménagement d'études

La mesure est adoptée à l'unanimité des présents.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 24

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

**7- Pour délibération de la CFVU : Régime transitoire des redoublants en MEEF2 INSPE :
années universitaires 21-22 et 22-23**

Ce point de l'ordre du jour est lié à la gestion des étudiants redoublants, en lien avec la réforme des Masters MEFF et le déplacement du concours.

Ce régime cadre l'attribution d'ECTS et/ou de dispense d'évaluation dans la nouvelle maquette au regard de ce qui a été validé ou non dans l'ancienne maquette. Il est destiné à des étudiants redoublant le Master 2, et ayant validé des UE l'année dernière (points 1.1., 1.2. et 2.1.) et à des étudiants en M2 en 21-22 ayant obtenu le concours en 20-21.

**Délibération n° CFVU 20211110 04 – Régime transitoire des redoublants en MEEF2 INSPE :
années universitaires 21-22 et 22-23**

La mesure est adoptée à l'unanimité des présents.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 24

Pour : unanimité des présents

Contre :

Abstention :

8- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année universitaire 2022-2023

Ce vote ainsi que les deux suivants s'inscrivent dans le rythme classique de Parcoursup. Ce point permet de déterminer les capacités d'accueil limite (CAL) de chaque « entrée » Parcoursup.

L'affichage cette année sera simplifié par rapport à celui des années précédentes, avec la fin des portails, et une entrée à la mention.

Cette simplification conduit à un document plus complexe à lire, avec beaucoup de mouvement de places d'une ligne à l'autre.

Si on prend l'exemple de LLCER, il n'y aura désormais que 2 entrées au lieu de 4 :

LLCER anglais, avec 110 places, qui reprennent les 70 de portail LLCER anglais/lettres et les 40 du portail LLCER anglais/sciences du langage

LLCER Espagnol, avec 35 places, qui reprennent les 25 places du portail LLCER espagnol/lettres et les 10 du portail LLCER espagnol/sciences du langage

Mentions	21-22		22-23		variation de capacité d'accueil 2022 moins 2021	Capacité 2022 moins inscrites 2021	
	CAPACITÉ ACCUEIL HORS REDOUBLANTS (capes Psup)	Effectifs inscrits, Issus Psup	CAPACITÉ ACCUEIL HORS REDOUBLANTS (capes Psup)	Effectifs inscrits, Issus Psup			
LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES	250	194	250			56	
LLCER ANGLAIS	60	42	170		110	128	
LLCER ESPAGNOL	45	20	80		35	60	
Portail Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Anglais (LLCER Anglais) / Lettres	70	67			-70	-67	
Portail Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Anglais (LLCER Anglais) / Sciences du Langage	40	46			-40	-46	
Portail Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Espagnol (LLCER Espagnol) / Lettres	25	9			-25	-9	
Portail Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Espagnol (LLCER Espagnol) / Sciences du Langage	10	10			-10	-10	

Dans les autres points qu'il faut mentionner pour cette année, il faut retenir :

- La fermeture de deux CMI : gestion de l'énergie et ingénierie de l'innovation technologique, qui relèvent de la mention sciences pour l'ingénieur, et qui recensent respectivement 4 et 5 inscrits, pour 103 et 213 candidatures lors de la campagne 2021.
- Le changement de mention du parcours renforcé de SFA : qui passe de mathématiques à physique
- L'ouverture de la double licence Droit/LEA
- L'ouverture du Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), sous réserve du retour suite l'appel à manifestations d'intérêt.

A ce propos, cette mention « sous réserve de » s'applique à l'ensemble des formations puisqu'elles sont toutes en cours d'accréditation, et ce à cette date, nous n'avons reçu que l'avis favorable du Hcéres, et pas celui du ministère.

En termes de places, l'offre globale de l'université de Poitiers baisse de 64 places, et on trouve l'origine de cette baisse dans :

- La fermeture des CMI mentionnés plus haut
- Une baisse pour la mention économie-gestion
- Une baisse pour l'IUT Poitiers Niort Châtellerauld, principalement sur la mention de BUT gestion des entreprises et des administrations (GEA)

Pour finir, la CFVU est sollicitée pour avis. Ces CAL seront ensuite proposées aux élus du conseil d'administration, et feront ensuite l'objet d'un arbitrage avec le Rectorat.

Pour finir cette présentation, madame la présidente et moi-même avons été hier destinataires d'un courrier émanant du département de psychologie, qu'il nous est demandé de porter à votre connaissance.

Pour rebondir sur ce courrier, Noëlle DUPORT souhaite repositionner le processus dans lequel s'inscrit les capacités ici proposées aux élus, de la CFVU d'une part, et du conseil d'administration d'autre part. Ces chiffres sont issus des votes des conseils d'UFR, qui émettent un avis sur les capacités.

Ce courrier questionne le fait que la position des départements soient également portées à la connaissance des départements. Dans un souci d'équité avec les autres départements, cela ne peut être envisagé cette année. Mais on peut réfléchir à cet aspect pour l'année prochaine. Noëlle DUPORT souhaite ouvrir la discussion sur ce sujet.

Anne Marie POUSSARD et Patricia PATRIER s'interrogent sur ce temps d'échange proposé par la VP CFVU et sur le rôle des conseils d'UFR.

Aurélien BROSSARD souligne que les élus de la CFVU votent sans avoir d'information sur les augmentations ou diminutions de capacités.

Catherine ESNARD : la démarche peut-elle s'étendre à d'autres sujets que les capacités d'accueil ? Elle souligne que la démarche nécessite une réflexion globale de l'établissement sur le statut des départements par rapport aux conseils d'UFR.

Avis n° CFVU 20211110 05 – Capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année universitaire 2022-2023

Avis favorable de la CFVU, avant délibération du CA.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 11

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 13

9. Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les formations sélectives pour l'année universitaire 2022-2023

Ce point s'inscrit comme le précédent dans le cadre de la campagne Parcoursup 2021. Il propose la liste des formations sélectives. Cette liste comporte les formations suivantes : les BUT (11 pour l'IUT Poitiers Niort Châtellerauld (dont GEA deux fois) et 5 pour l'IUT 16), les 4 CMI, le parcours renforcé, la mention Lettre parcours renforcé Sciences Politiques, les 2 doubles mentions de licence (Droit/philosophie et Droit/LEA), la certification d'orthophonie, les 3 DEUST de FSS.

Les changements à noter sont ceux qui ont déjà été pointés dans le point 8 : l'ajout de la double Licence Droit/LEA ; la suppression de 2 CMI et la modification du parcours renforcé.

Avis n° CFVU 20211110 06 – Les formations sélectives pour l'année universitaire 2022-2023

Avis favorable de la CFVU, avant transmission au CA.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

10- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Les formations du premier cycle du dispositif oui si 2022-2023

Ce point est le dernier relatif à la campagne Parcoursup 2021. Il donne la liste des formations proposant un dispositif oui-si à la rentrée 2022. Cette liste comporte 10 mentions de licence : les 7 portées par SFA, la mention AES, la mention économie-gestion et la mention musicologie, qui est un ajout par rapport à l'existant. Rappelons que dans le cadre de la NOF (principes généraux votés le 29 avril 2021), l'ensemble des mentions de Licences ont vocation à s'engager dans le dispositif oui-si.

Suite à question d'Anne-Marie POUSSARD, le type de modalité choisi par la licence de musicologie n'est pas indiqué. Noëlle DUPORT précise que les discussions sont en cours avec l'équipe pédagogique et dépendront des moyens alloués par le rectorat.

Avis n° CFVU 20211110 07 – Les formations du premier cycle du dispositif oui si 2022-2023

Avis favorable de la CFVU, avant délibération du CA.

Votants : 24

Suffrages exprimés : 23

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

11- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2022-2023

Il s'agit cette fois des capacités d'accueil en première année de second cycle.

En préambule, il faut préciser que la détermination de ces capacités suivra le même processus que celui décrit pour celles de 1^{er} cycle : pour avis de la CFVU, votées au conseil d'administration, et enfin dialogue avec le Rectorat.

Si on regarde composante par composante :

- Droit et sciences sociales : de nombreux mouvements mais une formation globalement à l'étal, et même en augmentation. Ces mouvements sont liés :
 - Au changement de mention entre droit public des affaires et droit public
 - A des mouvements de parcours entre les mentions : les parcours Droit de la recherche et la valorisation de l'innovation et Droit des propriétés intellectuelles rejoignent la mention Droit des affaires (et gagnent une place au passage 33 à 34 places)
 - Le parcours Droit, gestion et commerce des spiritueux qui devient une mention. A ce sujet, Noëlle DUPORT demande de bien vouloir prendre en compte une modification : ce ne sont pas 10 places pour cette mention, mais 15 places.
 - En plus de ces mouvements, 4 places en droit des collectivités territoriales et 1 place en droit du numérique
 - Soit un total, modification faite, de +18 places.
- Sciences économiques
 - Baisse pour la mention monnaie banque finance assurance, en lien avec des problèmes d'encadrement, ce master ayant une forte dimension alternance.
- SFA : une capacité globalement en baisse, avec là encore, de nombreux mouvements, mais pas sur des mentions en tension
 - Biologie écologie et évolution : la hausse de 25 places est une hausse technique liée au partenariat avec Tours ; ces 25 étudiants sont inscrits alternativement à Tours et à Poitiers
 - Baisse sur des mentions qui ne remplissent pas leur capacité d'accueil : énergie, informatique, ingénierie de conception.
 - Une réduction du nombre de parcours en traitement du signal et de l'image.
- Lettres et langues : aucun changement
- SHA : Une offre en hausse de 18 places
 - Une baisse en migrations internationales lié à la fermeture d'un parcours.

- Une augmentation en philosophie
- Une baisse en sociologie
- La création du master anthropologie
- IAE : aucun changement
- FSS : ajustement à la taille d'un groupe de TD pour une des deux mentions
- IRIAF : baisse de 10 places pour la mention risques et environnement
- INSPE : pas de changement

En plus des capacités, sont également proposées au vote les modalités de recrutement :

- Admission sur seul dossier ou avec entretien,
- Utilisation ou non d'une liste complémentaire
- Documents complémentaires le cas échéant

Compte tenu du point mentionné en informations générales, ce document ne précise plus les dates de campagne puisqu'elles seront désormais nationales.

Par rapport aux documents transmis aux élus, les modifications apportées en séance sont les suivantes pour les modalités de recrutement :

La mention philosophie, dont les parcours débutent en M2 recrutera en M1 pour le tronc commun.

Pour le master management et commerce international, les recrutements sont dissociés pour le site de Poitiers, les parcours commençant en M2, et pour le site de Segonzac, le parcours Commerce International des Spiritueux commençant en M1.

Les documents transmis aux élus du CA pour délibération seront modifiés en conséquence.

Aurélien BROSSARD questionne les diminutions des capacités d'accueil pour les formations dont les effectifs inscrits en 21-22 sont supérieurs aux capacités d'accueil 22-23. Il aurait souhaité avoir des explications pour les diminutions de capacités.

Noëlle DUPORT indique qu'il faut faire attention dans l'analyse des chiffres : les inscrits tiennent compte des redoublants, contrairement aux capacités d'accueil.

Patricia PATRIER souligne une des explications possibles : le nombre de places en laboratoires.

Avis n° CFVU 20211110 08 – Capacités et modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2022-2023

Avis favorable de la CFVU, avant délibération du CA.

Votants : 24

Suffrages exprimés : 17

POUR : 10

CONTRE : 7

ABSTENTION : 7

12- Pour délibération de la CFVU : Cadrage de l'offre de formation 22-27 : UE d'ouverture

Pour la prochaine offre, dans la logique de passage à terme de l'ensemble des mentions de licence à l'approche par compétences, il est nécessaire d'opérer une homogénéisation des UE « communes ». C'est le cas de l'UE d'ouverture. Après discussion dans le cadre de la réunion des assesseurs, il a été décidé que ces UEO, pour la prochaine offre de formation, présenteraient les modalités de contrôle des connaissances et des compétences suivantes :

- Contrôle continu intégral pour toutes
- Même nombre d'épreuves mais nature libre

De plus, dans l'objectif de la délivrance d'un relevé de compétences, il convient aussi que la compétence acquise soit identique. La rédaction suivante a été retenue :

Développer son esprit d'ouverture par l'acquisition d'aptitude complémentaire

Noëlle DUPORT précise aux élus qu'une coquille s'est glissée dans le document : aptitudes sera mis au pluriel.

Développer son esprit d'ouverture par l'acquisition d'aptitudes complémentaires

Question de Julien MICHEL sur le poids de ces évaluations en CCI. Le cadrage établissement des CCI s'appliquera.

Délibération n° CFVU 20211110 09 – Cadrage de l'offre de formation 22-27 : UE d'ouverture

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 24

Pour : 23

Contre : 1

Abstention : 0

13- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Suite du cadrage de l'offre de formation

22-27 : Valorisation de l'encadrement des étudiants et du co-enseignement : complément

Le dernier point de l'ordre du jour est un complément par rapport au document qui vous a déjà été présenté. Cette demande de modification fait suite :

- Aux dialogues de gestion qui se sont déroulés avec les composantes depuis la rentrée de septembre ;
- Une demande dans le cadre de la réunion des assesseurs

Le point commun est le regret qu'il n'existe pas de modalités « à coût 0 », permettant d'intégrer dans la maquette des heures ne déclenchant pas de rémunération d'un enseignant. Par exemple, il pourrait être intégré à la maquette pour un étudiant de Master de devoir participer aux séminaires du laboratoire de rattachement. Pour autant, ces séminaires ne donnent pas lieu à rémunération.

C'est pourquoi est ajouté « Participation à des événements académiques ou professionnels » à la liste des différents modèles de valorisation.

Autres modèles économiques	Co-enseignement CM	1*1,5*0,75*2	Aucune	Norme CM	CA du 26/11/21 qui Annule et remplace la délibération n°07-24-09-21 du CA du 24/09/2021
	Co-enseignement TD	1*1*0,75*2	Aucune	Norme TD	
	Participation à des événements académiques ou professionnels	0	Aucune	Aucune	
	Stage découverte	0	Aucune	Pas de groupe	
	Stage sans visite	Eff * 0,25	Aucune	Pas de groupe	
	Stage avec visite	Eff * 1	Aucune	Pas de groupe	
	Encadrement mémoire master	Eff * 1	Aucune	Pas de groupe	
	CM	1*1,5	Aucune	Norme CM	
	TD	1*1	Aucune	Norme TD	
	TP	1*1	Aucune	Norme TP	
	Enseignant référent	Eff * 0,2	Aucune	Pas de groupe	
	Suivi apprenti	Eff * 10	Aucune	Pas de groupe	
	Suivi contrat pro	Eff * 5	Aucune	Pas de groupe	
	Tutorat Mixte MEEF référent	Eff * 2	Aucune	Pas de groupe	
	Tutorat Mixte MEEF 1 ^{ère} visite	Eff * 1,5	Aucune	Pas de groupe	
	Tutorat Mixte MEEF 2 ^{ème} visite	Eff * 1,5	Aucune	Pas de groupe	

En complément, Noëlle DUPORT signale aux élus qu'un ajout a été fait dans la partie haute de ce même tableau, suite à un oubli dans la transcription du document relatif aux Pratiques Pédagogiques

diversifiées, pour lequel « toutes les heures maquettes » qui relèvent de la classe inversée sont comptabilisées en PPD. La modalité TP avait été oubliée dans cette transcription.

Enfin, Noëlle DUPORT souhaite répondre à la question diverse posée par Patricia PATRIER lors de la dernière CFVU relative au modèle « pédagogie par projet », pour lequel elle demande pourquoi la modalité TP n'existe pas. En fait, pour « pédagogie par projet », comme pour « simulation et jeu pédagogique », il n'existe pas de modalités pédagogiques, ni CM, ni TD, ni TP. La référence au TD est seulement en lien avec la valorisation.

Si un volume de 10h est prévu dans la maquette, la valorisation pour l'enseignant sera de :

- 10h si le groupe est d'une taille comprise entre 0 et 40
- 20h si le groupe est d'une taille comprise entre 40 et 80
- Etc.

Ainsi, si un enseignant fait de la pédagogie par projet sur un promo entière de 80 étudiants, sa rémunération sera de 20h, même s'il a travaillé sur une modalité de type CM en les prenant tous en même temps dans un amphi. De la même façon, s'il décide de travailler en mode TP, en les séparant en 4 groupes, il sera toujours payé 20h.

Patricia PATRIER : dans un laboratoire de SFA, avec des instruments, les conditions de sécurité nécessitent un encadrement du projet, même si c'est l'étudiant qui met en œuvre son projet. Les étudiants sont en autonomie, mais il y a un encadrant à cause des machines et instruments. Elle ne sait pas dans quelle « case » mettre cette situation.

Avis n° CFVU 20211110 10 – Suite du cadrage de l'offre de formation 22-27 : Valorisation de l'encadrement des étudiants et du co-enseignement : complément

Avis favorable de la CFVU, avant délibération du CA.

Décompte des voix : 24

Décompte des votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 3

Prochaine CFVU, **le jeudi 9 décembre 2021 à 14h45.**

La séance se termine à 17H25

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT



La secrétaire de séance,

Christine LOUBET

CR CFVU 10/11/2021 valide CFVU 09/12/2021